


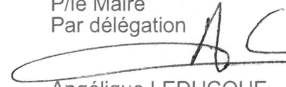


République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2024.01.16 Du 3 avril 2024
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le 27 mars, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud 	Objet : Protocole d'accord transactionnel avec Aquavesc pour la création d'un terrain synthétique	
Secrétaire de séance : Françoise ALBOUY	Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20240403-DE2024-01-16-DE Date de réception préfecture : 09/04/2024	
En exercice : 35 Présents : 29 Pouvoirs : 4 Votants : 33	VU le Code général des collectivités territoriales,	
Pour : 33	VU la convention de délégation de gestion en date du 28 juillet 2004, conclue entre la ville de Paris et la ville de la Celle Saint-Cloud,	
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE	VU l'avis favorable de la Commission Aménagement, Bâtiments, Transports réunie le 19 mars 2024,	
<u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE Mohamed KASMI	CONSIDERANT les travaux d'AQUAVESC, dans le cadre du remplacement d'une canalisation de transport d'eau entre l'usine de Louveciennes et les réservoirs des Hubies, qui ont nécessité de traverser, sans possibilité d'évitement, un plateau sportif communal en stabilisé situé au sein du parc omnisport Duchesne,	
<u>Les Conseillers</u> Laurent BOUMENDIL Bruno-Olivier BAYLE Geneviève SALSAT Laurent DUFOUR Françoise ALBOUY Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Pierre QUIGNON-FLEURET Oliver MOUSTACAS Nathalie PEYRON Philippe LERIN Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR Jean-François BARATON Jean-François THOMAS Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD	CONSIDERANT le coût de la remise en état du terrain, à l'identique, aux frais d'Aquavesc, d'un montant de 130 493,07€ HT,	
Absents excusés : Naïma CONTE EL ALAMI Vincent POUYET Absents ayant donné pouvoir : Juliette DECAUDIN Hélène ALEXANDRIDIS Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL	CONSIDERANT le souhait de la commune de la Celle Saint-Cloud de profiter de la remise en état de ce terrain pour rendre cet équipement plus qualitatif et adapté aux nouvelles pratiques des usagers, par la pose d'un gazon synthétique,	
	CONSIDERANT le montant des travaux pour la réalisation d'un terrain de jeux en gazon synthétique estimé entre 250 000€ et 280 000€ TTC,	
	CONSIDERANT que la ville et AQUAVESC ont décidé de conclure un protocole d'accord transactionnel, à l'amiable, permettant au syndicat de verser à la commune la somme qu'il aurait dû déboursier pour la remise en état initial du terrain,	
	CONSIDERANT que la commune financera les travaux de réalisation du terrain synthétique, pour lequel un marché public a été lancé.	
	Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité membres présents ou représentés	
	DECIDE :	
	- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de protocole d'accord transactionnel à conclure avec Aquavesc, ainsi que tout document ou avenant se référant à ce protocole.	
	 <p>Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE</p>	

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Acte rendu exécutoire en vertu de son
dépôt en Préfecture le 09/04/2024
et de sa publication le 10/04/2024
P/le Maire
Par délégation


Angélique LEDUCQUE
Directrice ressources

